

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 27 octobre 2017

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	7
- votants	7
- absents	4
- exclus	0

L'an deux mille dix-sept, le 27 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond AURIERES, Maire.

Étaient présents : AURIERES Raymond, CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain, *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient absents/excusés : BREHAULT Thomas, Lucette CARSAC, FERRAND Michel, ROUANET Pascal,
Madame Bénédicte HEISER a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n° CM27102017-02	
<u>OBJET</u>	
Marché de travaux d'extension et rénovation de la salle des fêtes : Avenant n° 5 (Annule et remplace le précédent du même lot)	

Considérant la délibération n° 2 du 28/10/2016 relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'extension et l'aménagement de la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de l'avancement des travaux, il est constaté la nécessité de faire de légères modifications.

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant suivant (chauffe-eau et four) qui annule et remplace l'avenant même n°, même lot pour montant initial erroné.

Avenant n° 5 : Lot n° 9 FROID & MACHINES

Mt initial HT	Avenant	Nouveau Montant
8 800,00 €	+ 2 663,45 €	11 463,475 €

Soit, une variation de 1,51 % du marché global.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'avenant comme détaillé ci-dessus, **AUTORISE** M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier, **dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget principal 2017 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 30 octobre 2017.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 31/10/2017
et publication ou
notification
du 31/10/2017*

Le Maire,
Raymond AURIERES.